

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DAVAYE 71960

N°26/11/2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'AN DEUX MIL ONZE

Présents : 11 Le 8 NOVEMBRE

Votants : 14 (3 procurations) Le Conseil Municipal de la Commune de DAVAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M Michel du ROURE Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/10/2011

Présents : Mmes Michèle MULLIER, Marie-Thérèse BRETTE, Carmen RENOUD-GRAPPIN, Marie-Françoise BOURGEOIS, MM Eric SAVERET, Gianni FERRO, Jean COUDURIER, Christian SERGENT, Michel COLLOVRAY, Jean BOYAULT, Jean-Luc TERRIER retardé

Excusés : MM Gilbert PERNOLLET pouvoir remis à Jean COUDURIER, Frédéric CURIS pouvoir remis à Michel du ROURE, Jean-Luc TERRIER retardé pouvoir remis à Eric SAVERET, Richard MARTIN.

Secrétaire de Séance : Mme Michèle MULLIER

Objet : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de réforme de la fiscalité de l'aménagement. Le Maire et l'adjoint ont participé aux réunions d'information, des élus de la Préfecture et de l'association des Maires. Le rapport de ces réunions a été transmis aux élus. Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, cette nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

vote : taux 5 % à l'unanimité 14 voix

vote : taux unique : 12 voix

vote : exonération partielle : 2 voix

- **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michel du ROURE

Ref. 715.1711 2011 - 159

« Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la préfecture le 15/11/2011 :
et publié, affiché ou notifié le 16/11/2011. »

Le Maire,
Michel du ROURE

